



COMMUNE DE DESHAIES

Envoyé en préfecture le 13/12/2016

Reçu en préfecture le 13/12/2016

Affiché le

**SLOW**

ID : 971-219711116-20161209-M20160569-DE

**VOTE**

Pour : 18  
 Contre : 00  
 Abstention : 00  
 Ne prend pas part : 01  
**Adopté à la majorité**

L'an deux mille seize, le **vendredi 9 décembre 2016**, suite à la convocation du mercredi 30 novembre, le conseil municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à **dix-huit heures trente minutes** à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents** : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, BARRE Augustina , NICOISE Robert (respectivement, Maire, 1<sup>er</sup> adjoint, 3<sup>ème</sup> adjoint, 6<sup>ème</sup> adjoint, 7<sup>ème</sup> adjoint), MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, VALLUET Odette ,GAMIETTE Myonette, MATHIASIN Max, FLEMIN Félix (conseillers municipaux),

**Absents excusés** : BERNIER Maritza (Procuration à Alain MANIOC), SOMMEIL Nicole (Procuration à JUDITH Villard), PHILETAS Christina (Procuration à APPOLINAIRE Lionel), OPET Ghislaine

**Sont absents** : NISUS Eric, GOUBIN Fred, SABAS Sydney, GAMIETTE Liliane, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat

**Secrétaire de séance** : Lionel APPOLINAIRE

**Ont assisté** : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES  
 Directrice adjointe : Lovely ESDRAS

**Secrétaire Administrative** : Eloïse CALVAIRE

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le

Deshaies, le .....

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

Affiché le

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.



**RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DE FERRY – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**Exposé des motifs :**

Madame le Maire rappelle que par délibération n°14/01/01 en date du 27 février 2014, le plan de financement de la reconstruction de l'école élémentaire de Ferry avait été approuvé comme suit :

✓ Ministère de l'OUTRE-MER	700 000 €
✓ Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs	750 000 €
✓ Commune	1 085 725 €
Soit un total HT de	<u>2 535 725 €</u>



COMMUNE DE DESHAIES

Envoyé en préfecture le 13/12/2016

Reçu en préfecture le 13/12/2016

Affiché le

**SLOW**

ID : 971-219711116-20161209-M20160569-DE

Madame le Maire a sollicité une subvention au Conseil Régional et au Conseil Départemental. Les deux collectivités ayant accepté, il nous appartient de reconsidérer le plan de financement et de l'arrêter comme suit :

✓ Ministère de l'OUTRE-MER	700 000 €
✓ Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs	750 000 €
✓ REGION GUADELOUPE	300 000 €
✓ DEPARTEMENT	278 580 €
✓ COMMUNE	507 145 €
Soit un total HT de	<u>2 535 725 €</u>

### Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu la convocation de la commission financière du 28 novembre 2016

### DECIDE à la MAJORITE

**Article 1 :** De **RAPPORTER** la Délibération n°14/01/01 du 27 février 2014 portant modification du plan de financement pour la reconstruction de l'école de FERRY

**Article 2 :** D'**APPROUVER** le nouveau plan de financement de l'école Ernestine Charles de FERRY

**Article 3 :** De **DONNER** pouvoir à Madame le Maire pour signer les actes afférents à ce dossier

**Article 4 :** Madame le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

En délibération conforme

Le Maire

Jeanny MARC